

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : M969/2017
N/Réf. : JMB/BXL-2.2613/s.612
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES.Rue du Midi, 19-21.
Création d'un balcon métallique.
(Dossier traité par : Mme Magali Desreumaux)

En réponse à votre lettre du 23/10, reçue le 25/11/2017, nous vous communiquons l'avis défavorable émis par notre Assemblée en sa séance du 8/11/2017, concernant l'objet susmentionné.

Description de l'objet de la demande

Le bien est situé dans la zone Unesco autour de la Grand Place. Il date d'avant 1932 (1864) mais a subi de nombreuses transformations. Comme l'indique l'étude historique, la dernière transformation majeure est la création d'une nouvelle façade de style « postmoderne » (1989) côté rue du Midi.

L'objet de la demande concerne la création d'un balcon métallique au niveau du premier étage en façade avant afin d'en augmenter les qualités d'habitabilité. L'intervention se veut entièrement et aisément réversible et ne modifie pas les fenêtres ouvrantes existantes et leurs allèges.

Avis de la CRMS

La création du balcon n'a d'implication ni sur les perspectives, ni sur la Grand Place classée Unesco. La CRMS n'y est donc pas opposée. La CRMS estime toutefois que cet ajout n'améliore pas la lecture et la composition de la façade postmoderne, conçue sciemment sans balcon. Le balcon projeté n'est en outre pas à la bonne hauteur par rapport aux seuils et aux allèges (bandeau de séparation entre le rez-de-chaussée et le premier étage).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.F. DEGEMBE
Présidente f.f.

Copies à : B.D.U. – D.M.S. : Mme Valcke ; B.D.U. – D.U. : M. Fr. Timmermans
M. G. Coomans de Brachène (par mail) ; M. Th. Van Ro (par mail)